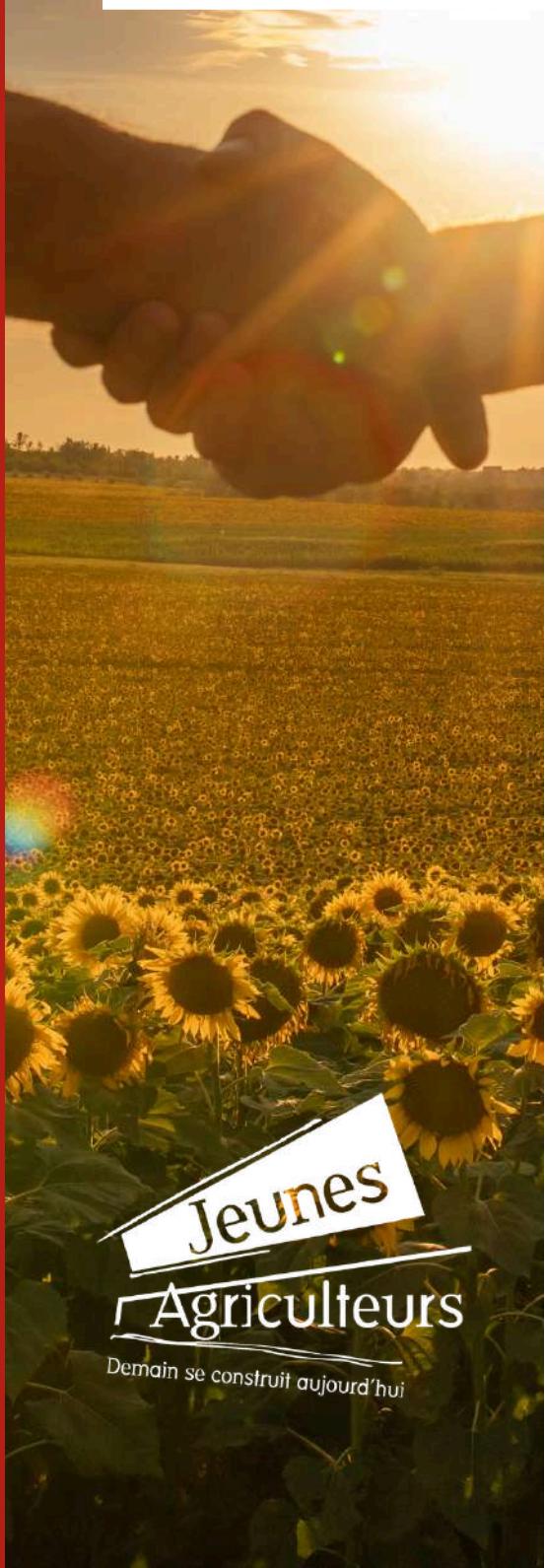


REMETTRE L'AGRICULTEUR AU CŒUR DES STRUCTURES COOPÉRATIVES ET MUTUALISTES



Plus de 10 ans après son dernier rapport d'orientation dédié aux coopératives où il promouvait une démocratisation de la gouvernance et à l'élaboration d'une nouvelle forme de coopération, Jeunes Agriculteurs revient sur ce sujet en l'élargissant au mutualisme agricole, dans un contexte de désengagement croissant des agriculteurs et de perte de contrôle perçue sur les outils collectifs.

Ce rapport d'orientation ambitionne de répondre à leurs revendications en proposant des améliorations concrètes, notamment sur la gouvernance, le contrôle, et l'expansion excessive des structures, notamment à travers la multiplication des filiales.

Par ailleurs, s'agissant du mutualisme, au-delà des prises de position sur des sujets d'actualité tels que l'entrée des banques dans le capital social des exploitations agricoles ou la gestion des risques, ce rapport d'orientation propose une réorganisation de la MSA.

Eu égard à ces constatations, il nous est apparu nécessaire de **remettre l'agriculteur au cœur de ces structures coopératives et mutualistes**. Cette démarche s'apprécie à un double niveau.

Au niveau individuel, il s'agit de redonner à l'agriculteur la capacité de choisir librement sa coopérative, de l'inciter à participer activement à la gouvernance de sa structure, et de percevoir un revenu équitable.

Au niveau collectif, plusieurs leviers sont proposés pour renforcer l'attractivité du mutualisme et sa capacité à répondre concrètement aux attentes du monde agricole. Cela inclut une réflexion sur son financement par les exploitations agricoles, notamment via des contributions obligatoires, accompagnée d'une exigence de transparence sur l'utilisation des fonds.

L'objectif est de redonner du pouvoir aux agriculteurs, renforcer la formation, et instaurer des mécanismes de contrôle pour faire des modèles coopératif et mutualiste des outils solides, compétitifs et résilients.

NOS PROPOSITIONS PHARES



Redéfinition du contrat coopératif

Jeunes Agriculteurs propose de redéfinir le statut de coopérateur en insistant sur le libre choix d'engagement. L'adhésion repose sur la signature d'un contrat coopératif d'une durée minimale de 3 ans, à renouveler explicitement. Ce contrat doit préciser les éléments essentiels : engagements de volume ou de surface, modalités de fixation des prix, parts sociales, conditions de rupture, tout en respectant la loi Egalim. Il doit aussi inclure une clause sur les aléas climatiques et sanitaires pour un partage équitable des risques, ainsi qu'un bilan annuel des engagements mutuels.

Calcul des indemnités des administrateurs

Jeunes Agriculteurs propose une réforme des critères d'attribution des indemnités des administrateurs afin de favoriser la diversité des administrateurs et limiter le cumul des mandats.

Deux critères doivent guider le calcul des indemnités :

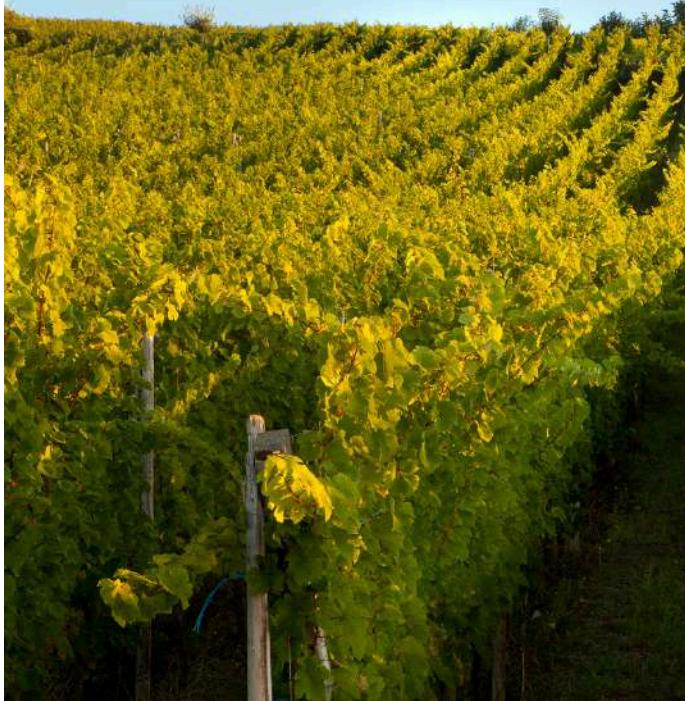
- L'investissement, basé sur le temps réel d'engagement,
- La compétence, évaluée objectivement, car elle est essentielle à la réussite des coopératives.

Formation obligatoire des représentants agricoles

Pour parvenir à contrôler et à maîtriser nos structures collectives, la formation de nos représentants agricoles est la clé de voûte. A cet effet, en collaboration avec l'IFOCAP, nous proposons de construire des tests de positionnement, mis en place en début de mandat, suivis d'une formation obligatoire pour les membres du bureau et fortement recommandée pour les administrateurs. En cas de non-respect des recommandations de formation, le HCCA pourrait avoir le pouvoir de destituer un membre du bureau.

Gouvernance des coopératives agricoles

Jeunes Agriculteurs considère que l'individualisation du pouvoir de la coopérative sous les mains des seuls président et directeur général entraîne une concentration du pouvoir source de dérives. Dès lors, il apparaît nécessaire d'instaurer une répartition du pouvoir décisionnel par la nomination de plusieurs vice-présidents. Cette organisation favorise la collégialité et garantit que chaque décision reflète les intérêts de tous les associés coopérateurs.



Coopérer c'est choisir sa coopérative : supprimons la territorialité

Le principe de la territorialité des coopératives est perçue comme une contrainte juridique. La territorialité nuit à la performance, limite la transparence et favorise la concentration, créant parfois des situations de quasi-monopole au détriment des agriculteurs. La suppression de ce principe vise à rétablir la concurrence entre coopératives, renforcer l'efficacité économique, et redonner aux agriculteurs la liberté de choix.

Rationaliser les caisses de MSA

Jeunes Agriculteurs propose de réduire le nombre de délégués à un délégué par canton. Pour ce qui est des cantons particulièrement importants en nombre d'actifs agricoles, il sera possible d'avoir un nombre de délégués corrélés au nombre d'actifs.

Jeunes Agriculteurs propose également d'aligner les caisses régionales MSA sur les régions administratives. Ils souhaitent aussi donner plus de pouvoir aux acteurs locaux pour qu'ils participent activement aux décisions.



Renforcer la présence de la MSA dans la formation initiale

Jeunes Agriculteurs propose de renforcer la présence de la MSA dans les formations agricoles et lors des forums à l'installation, afin d'informer les futurs agriculteurs sur la protection sociale spécifique au secteur et de mieux répondre à leurs besoins.



Repenser la gestion des risques

Au-delà d'appeler à une priorisation de la prévention des risques, Jeunes Agriculteurs propose une indemnisation rapide des producteurs selon le niveau de risque. Ainsi les **aléas courants** (<20 %) doivent relever de la responsabilité de l'agriculteur et être couverts par l'épargne de précaution. En présence d'**aléas significatifs** (pertes de production entre 20 % et 50 %, seuil à préciser par les filières, voire les agriculteurs), Jeunes Agriculteurs propose un dispositif à deux niveaux :

- Soit la filière met en place un fonds mutuel unique couvrant à la fois les risques climatiques et sanitaires. Ce fonds, instauré à l'initiative de la filière, est obligatoire pour tous les agriculteurs.
- Soit la filière sépare la gestion des risques climatiques et sanitaires. Dans ce cas, les exploitants ont la possibilité de souscrire volontairement une assurance multirisques climatiques (MRC) pour les aléas climatiques, tout en devant obligatoirement adhérer au fonds de mutualisation sanitaire sectoriel instauré par la filière.

Les **pertes exceptionnelles supérieures à 50 %** seraient, elles, couvertes par un fonds mutuel général national.

Pour les phénomènes climatiques et sanitaires majeurs, la réserve de crise doit être activée. Jeunes Agriculteurs appelle à son renforcement. Cette réserve de crise peut venir abonder les fonds mutuels ou soutenir directement les agriculteurs et les filières.

LES RAPPORTEURS : QUI SONT-ILS ?



Vincent FERRY

Membre du bureau

Après des études d'ingénieur en agronomie, Vincent s'est installé en 2020 en s'associant sur l'exploitation familiale en grandes cultures et viticulture aux côtés de trois autres associés. Il y développe des pratiques agroécologiques telles que le semis direct, les couverts végétaux et l'agroforesterie. Engagé activement au sein du réseau Jeunes Agriculteurs, il est aujourd'hui référent sur les questions d'innovation, responsable du dossier fiscalité, et représente également le syndicat au sein du Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs (CEJA).



Stéphanie LEBEGUE

Membre du CA

Installée depuis 2016 sur l'exploitation familiale, Stéphanie pratique la polyculture-élevage laitier en agriculture biologique. Engagée dans le réseau Jeunes Agriculteurs au niveau départemental, elle a été élue en 2024 au Conseil d'administration national. Elle y porte particulièrement le dossier de l'agriculture biologique, qu'elle défend avec conviction. En parallèle, elle s'investit également dans la promotion des métiers agricoles à travers son engagement au sein de l'association "Demain Je Serai Paysan".



Romain DELERIS

Membre du CA

Installé en GAEC sur une exploitation de 65 vaches laitières, Romain valorise l'intégralité de sa production via une coopérative. Engagé au sein de Jeunes Agriculteurs depuis 2014, il a progressivement gravi les échelons du syndicat : d'abord à l'échelle départementale, puis en tant que vice-président régional, en charge des questions d'installation. Élu au conseil d'administration national de Jeunes Agriculteurs en 2024, il y défend activement le renouvellement des générations en agriculture. Il est également référent sur les questions de formation initiale et d'enseignement agricole, des sujets qu'il considère comme essentiel pour préparer l'avenir du secteur.

Retrouvez l'ensemble des propositions du
Rapport d'Orientation 2025 de Jeunes
Agriculteurs en scannant ce QR code :

